

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 12 JUIN 2020
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Solange PERRIER – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Antoine CHAMOURET – Dominique SCIANDRONE – Nathalie OSSEDAT – Michaël DAUSSY – Céline VALLAS – Urielle GONARD – Cyril EPINAT – Clément MOISSONNIER

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Clément MOISSONNIER

Le compte rendu de la dernière séance est distribué aux membres du conseil municipal. En raison des dates rapprochées des conseils municipaux depuis le 28 mai(3), les comptes rendus ne peuvent être joints aux convocations.

1/ ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le maire présente les grandes lignes de l'organigramme de la municipalité articulé autour du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Il rappelle la transversalité de celui-ci qui ne cantonne pas les élus dans une organisation rigide et figée mais qui préserve la souplesse. Ainsi, et notamment en ce qui concerne les conseillers municipaux, ceux-ci, bien qu'affectés à des missions, peuvent être appelés à œuvrer sur d'autres sujets en fonction de l'actualité, des besoins et des centres d'intérêts de chacun. Cet organigramme sera inséré au sein du site de la commune (cf. annexe au présent compte rendu).

Le conseil municipal désigne aussi les délégués municipaux au :

- **Conseil d'administration du Syndicat mixte des eaux la Bombarde** : titulaires/ Jean Paul ROYER -Michel COMPAGNAT suppléants /Antoine CHAMOURET - Clément MOISSONNIER

- **Conseil d'administration écoles** : Emmanuelle BARLERIN, Colette MELON et Michaël DAUSSY

- **Conseil d'Administration Collèges** : Urielle GONARD titulaire – Solange PERRIER suppléante.

Nota : d'autres délégués seront à désigner lors du prochain conseil afin de siéger dans d'autres structures.

2/ PISCINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide malgré les difficultés, de l'ouverture de la piscine du 04 juillet 2020 au 30 août 2020 de 11 heures à 20 heures pour que le village, ses jeunes (et moins jeunes), son camping, ses commerces puissent en tirer profit .

Emmanuelle BARLERIN, adjointe en charge de la piscine, présente les différentes mesures qu'il a été nécessaire de mettre en place pour l'ouverture de l'établissement selon les conditions sanitaires imposées suite à la crise sanitaire (limitation de la fréquentation, etc...).

Plusieurs documents ont dû être élaborés, revus ou amendés notamment :

Plan sanitaire : un plan sanitaire a été élaboré en collaboration avec Loire Profession Sport et va être adressé en préfecture pour validation.

Plan d'organisation des secours et règlement intérieur : ces documents déjà existants ont été revus et complétés pour prendre en compte le contexte lié au COVID.

Les documents seront affichés et à disposition à l'accueil de la piscine.

En ce qui concerne les tarifs,

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire les tarifs pratiqués en 2019 ainsi que le montant du fond de caisse à savoir :

	HABITANTS ST JUST EN CHEVALET 2019	TARIFS 2020	EXTERIEURS A ST JUST EN CHEVALET 2019	TARIFS 2020
ADULTE				
TICKET	4.50	4.5	5.00	5.00
CARNET 10 TICKETS	35.00	35.00	40.00	40.00
CARTE MENSUELLE	45.00	45.00	52.00	52.00
ENFANT - 6 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ENFANT (6 - 17 ANS)				
TICKET	3.00	3.00	3.50	3.50
CARNET 10 TICKETS	20.00	20.00	25.00	25.00
CARTE MENSUELLE*	36.00	36.00	42.00	42.00
ECOLE, ALSH, ASSOCIATIONS	2.00	2.00	2.00	2.00
ACCOMPAGNATEURS, VISITEURS (sans sac) SUR PELOUSE	2.00	2.00	2.00	2.00
ADULTE 17 H 30 - 20 H 00	3.00	3.00	3.50	3.50
BILLET RESERVE AU CAMPEUR CARNET DE 25			50.00	50.00

*carte mensuelle au prix de 42.00 € également valable pour les familles de campeurs installées au camping du Verdillé pendant un mois.

Montant du fonds de caisse : 300.00 €

Contrats saisonniers

Emmanuelle BARLERIN explique que, cette année il est nécessaire de recruter plus de personnes afin d'être en mesure de respecter le plan sanitaire ci-dessus évoqué.

11 personnes ont candidaté pour le mois de juillet et 9 pour le mois d'août.

Compte tenu des disponibilités de chacun, de l'application du plan de sanitaire et de l'amplitude horaire journalière (7 H – 20 H) un contrat pourrait être proposé à chacune d'entre elles, à temps partiel.

Elles seront chargées, comme chaque année, de l'accueil à la billetterie, de l'entretien des locaux et de la plage, du passage du robot et auront en plus cette année à veiller au respect des mesures mises en place au sein du plan sanitaire (gérer et comptabiliser les flux d'entrées et de sorties, surveiller l'utilisation des douches conformément au plan sanitaire, désinfecter le matériel utilisé et amené par les baigneurs, désinfecter régulièrement des locaux, etc..). Les agents travailleront par équipe de trois.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer les contrats avec les saisonniers retenus pour la saison 2020

Convention avec Loire Profession Sport

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer la convention avec Loire Profession Sport chargé du recrutement du personnel de surveillance de la baignade comme chaque année.

3/ ECOLE PUBLIQUE : MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION COVID

Emmanuelle BARLERIN, adjointe en charge des affaires scolaires, explique l'organisation mise en place dans le cadre de la convention « 2S2C » signée avec l'Éducation Nationale.

Cette convention règle les modalités d'accueil des enfants de l'école publique sur le temps scolaire pendant lequel ils ne peuvent pas être encadrés par leur enseignant en raison des mesures de distanciation qui limitent la capacité d'accueil. A ce jour, 78 élèves (sur une centaine) fréquentent à nouveau l'école publique.

La commune de Saint Just accueille donc les élèves à la salle ERA et au gymnase.

Des activités liées à la pratique du sport, à la santé des élèves, des activités artistiques et culturelles, des activités en matière d'éducation, de civisme et relatives à la citoyenneté y sont exercées avec la participation d'intervenants extérieurs : bénévoles de la bibliothèque, pompiers, professionnels de santé, élus...C'est l'application de la convention évoquée.

Afin d'assurer cet accueil, les 2 contrats civiques qui se terminaient au 30 mai 2020 ont été prolongés en contrat à durée déterminée jusqu'aux vacances scolaires sur la base de 35 heures par semaine.

L'Éducation Nationale participe financièrement à l'organisation de cet accueil complet et complexe à hauteur de 113.22 € par jour et par groupe de 15 élèves.

A la demande de Madame PAQUET, Inspectrice de l'Éducation Nationale, une présentation à la presse de l'application de cette convention « 2S2C » à ST JUST EN CHEVALET s'organise le 19 juin 2020.

4/ CAMPING

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés par Monsieur BURCKEL gérant du camping municipal. Ces tarifs sont identiques à ceux de l'année 2019.

		Basse Saison	Juillet & Août
CAMPING	Emplacement & 1 ou 2 personnes	12,00 €	16,00 €
	Personne supplémentaire	6,00 €	8,00 €
	Enfant entre 3 et 6 ans	3,00 €	4,00 €
	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
	Electricité 10A	3,50 €	3,50 €
	Une nuit étape un vélo + tente	10,00 €	14,00 €
	Location caravane ou tente	10,00 €	10,00 €
	Emplacement saison 1 ^{er} mai - 1 ^{er} octobre	900,00 €	
CARAVANE TENTE	Semaine	200,00 €	300,00 €
BUNGALOW TOILE	Semaine	250,00 €	380,00 €
	Deux nuits	120,00 €	150,00 €
	Nuit complémentaire	50,00 €	70,00 €
MOBIL-HOME	Semaine	300,00 €	450,00 €
	Deux nuits	150,00 €	200,00 €
	Nuit complémentaire	70,00 €	80,00 €
CHALET	Semaine	350,00 €	600,00 €
	Deux nuits	200,00 €	250,00 €
	Nuit complémentaire	80,00 €	100,00 €
	Chauffage électrique en supplément		
OFFERTS & OPTIONS	Wifi	Offert	
	Mini-Golf	Offert	
	Tennis	Offert	
	Piscine municipale	Offert	
	Taxe de séjour (18 ans et +)	0,20 €/jour	
	Lessive	3,00 €	
	Animal tenu en laisse (vacciné sauf 1ère et 2ème cat.)	2,00 €/jour	
	Draps en option par personne	10,00 €	
	Nettoyage final en option	30,00 €	

Monsieur le maire informe que Monsieur BURCKEL a également dû mettre en place un plan sanitaire pour l'ouverture du camping.

Par ailleurs, et selon les obligations, du contrat de délégation de service public (DSP), Monsieur BURCKEL sera présent au prochain conseil municipal afin de présenter le compte rendu technique et financier de la saison dernière (CRTF).

5/ MARCHE FORAIN

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que la gestion du marché hebdomadaire a été très difficile pendant la crise sanitaire.

Il rappelle que le marché a ouvert sur dérogation du Préfet le 30 avril 2020 et le 07 mai

Compte tenu des contraintes imposées aux forains, Monsieur le maire s'était engagé à faire un effort sur l'encaissement du droit de place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les forains bénéficieront encore de la gratuité de leurs emplacements jusqu'au 09 juillet inclus (depuis le début de la crise ceux-ci sont exonérés par la commune).

6/ STATION DISTRIBUTION CARBURANT DU BOURG

Monsieur le maire informe l'assemblée de la cessation d'activité de Jean Jacques BOUILLER (La Maison du Bricoleur) et invite l'assemblée municipale à réfléchir sur l'opportunité de maîtriser l'équipement implanté sous et sur le domaine public communal (pompes + cuve).

Il précise que, compte tenu du volume de carburant distribué et du volume de la cuve, il ne devrait n'exister d'après ses informations, aucune contrainte liée à l'activité. Celle-ci ne devrait pas être inscrite à l'inventaire des établissements classés.

Dominique, SCIANDRONE intervient en précisant que lorsque des pompes sont désinstallées il est très difficile d'en obtenir à nouveau d'où l'importance de conserver l'existant.

Céline VALLAS souhaite avoir plus d'informations et demande que le débat reprenne lors d'un prochain conseil.

L'ensemble de l'assemblée, conscient de l'intérêt du maintien de ce service à la population propose, à l'unanimité, de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil et charge le maire d'éclairer plus encore la situation. Rien n'a donc été décidé, il s'agit pour l'instant, d'examiner une éventuelle reprise et maîtrise du bien et de définir les conditions d'exploitation le cas échéant.

7/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTES (CCID)

Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de réfléchir à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Il rappelle que le maire doit proposer vingt quatre noms aux services de la DDFIP pour qu'au final douze noms soient retenus (six titulaires et six suppléants).

Ces personnes doivent être assujetties à la taxe foncière (bâtie ou non bâtie) à la taxe d'habitation ou à la CFE.

Après avoir pris connaissance des membres qui siégeaient lors du précédent mandat et qui sont susceptibles de renouveler leur siège, Nathalie OSSEDAT, Antoine CHAMOURET, Urielle GONARD et Cyril EPINAT sont intéressés pour faire partie de la liste à proposer.

Il serait intéressant de compléter cette liste par des représentants des entreprises, du commerce et de l'artisanat.

La liste des 24 sera définitivement arrêtée lors du prochain conseil municipal, le 26 juin 2020.

8/ AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère de façon générale et permanente, pour que le maire autorise la DDFIF à engager des poursuites à l'encontre des débiteurs en défaut de paiement.

9/ CONVOCATION DU MAIRE TRIBUNAL JUDICIAIRE

Monsieur le maire explique avoir été convoqué au tribunal le 02 juin dernier en raison d'un litige opposant le groupement forestier du col St Thomas représenté par Monsieur BARNERIAS et le SIEL suite à l'implantation de poteaux pour la fibre en long du chemin rural appartenant à la commune de Saint Just en Chevalet au lieu dit « la Garde »

Monsieur BARNERIAS conteste cette implantation qu'il considère sur son bien et non sur l'emprise du chemin.

Devant la difficulté de délimiter la partie communale et celle appartenant à Monsieur BARNERIAS, Madame la Juge a indiqué au maire qu'elle sollicite un bornage judiciaire qui sera effectué par un géomètre expert qu'elle désignera. Le maire sera à nouveau convoqué pour cette affaire.

10/ AVENANT A LA CONVENTION EPORA

Le maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec EPORA conjointement avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour la réhabilitation du site CMF en vue de l'implantation de l'entreprise RECYTEP.

Cette convention doit être modifiée en raison du nouveau montant prévisionnel de l'opération dû notamment à la dépollution du site, de la modification du plafond de la participation d'EPORA et de la prolongation de sa durée jusqu'au 31 mars 2021.

Pascal PONCET précise que cet avenant n'a aucune incidence financière pour la commune de St Just en Chevalet.

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité le maire à signer l'avenant à cette convention.

11/ SITUATION FAMILLE MALGACHE

Monsieur le maire fait un point sur la situation familiale et administrative de la famille RAMANANANDJARA afin que l'ensemble des membres du conseil municipal ait un même niveau d'information.

Il rappelle notamment que Monsieur et Madame ont obtenu une autorisation provisoire de travail sur notre territoire et que Monsieur a signé un contrat de travail à temps partiel avec une entreprise locale.

Leur dossier de demande de régularisation est toujours en cours auprès de la Préfecture de la Loire.

QUESTIONS DIVERSES

RDV Numismatique / Brocante

Dominique VIETTI informe l'assemblée municipale que, cette année, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, il n'y aura pas de brocante. Seule la bourse aux timbres et monnaies est maintenue les 25 et 26 juillet 2020.

Monsieur le maire invite l'Union des Commerçants à bien prendre en considération le caractère « historique » de cette manifestation, sa notoriété et son impact économique pour la commune et ses commerces.

Il invite l'union des commerçants à réexaminer la situation après l'annonce des mesures gouvernementales prévues le 14 juin prochain. La commune prend en compte, dans ses choix, la période particulièrement difficile pour le commerce. La commune assume donc et ceci malgré les risques juridiques qui exposent notamment le maire (marché, ouverture piscine, etc...). Le maire considère qu'il faut aussi que les commerçants, via leur association, prennent leur part pour eux-mêmes et pour la vie du village.

Adressage

Urielle GONARD est maintenant chargée de la suite du dossier en lieu et place de Madeleine VEILLAS, épaulée par la commission qui avait déjà œuvré sur ce dossier qui arrive enfin à son terme.

Les plaques de rue et panneaux ont été commandés. La pose par l'équipe technique débutera par zones courant septembre (matériel prêté par le fournisseur des socles).

Une autorisation sera demandée aux propriétaires dont les façades sont concernées par la pose d'une plaque.

Urielle GONARD se renseigne afin que les nouvelles adresses soient mises à jour sur les différents sites de géo localisation. C'est chose encore plus importante que la matérialisation sur site précise le maire.

Accotements et travaux voirie

Michel COMPAGNAT conseiller délégué en charge de la voirie annonce que les travaux de voirie débuteront début de semaine prochaine en même que le fauchage des accotements réalisés par l'entreprise MARCON.

Chemin forestier du bois de l'Ardière

Le maire explique avoir été sollicité par Romain CHATELAIN représentant le CRPF AUVERGNE RHONE ALPES (Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE RHONE ALPES) au sujet de la création d'une route forestière dans le bois de l'Ardière. Il sollicitait une autorisation d'élargissement du chemin d'exploitation en accord avec les propriétaires riverains.

Le maire indique avoir donné son accord avec comme exigence que le portage du dossier soit fait par les propriétaires desservis concernés notamment pour le règlement des travaux et les demandes de subvention.

La chose a été acceptée par les parties.

Anniversaire Madame GOUTORBE

Monsieur le maire rappelle qu'il est toujours d'actualité d'organiser une petite réception en mairie pour honorer Madame GOUTORBE Marguerite qui a eu 100 ans en mars dernier. La crise sanitaire n'a pas permis de marquer cet anniversaire en son temps aussi le conseil municipal propose de faire cette petite manifestation en septembre.

Masques Région pour CE1 à CM2

Monsieur le maire informe que les masques à destination des enfants du CE1 au CM2 et offerts par la Région AUVERGNE RHONE ALPES sont à disposition à ST ETIENNE. Michaël DAUSSY se charge de les récupérer.

Hôtel / Bistrot de Londres

Monsieur le maire informe de la demande faite les par les nouveaux exploitants de l'établissement visant à réserver des places de stationnement le 28 juin prochain sur la place de Rochetaillée afin de permettre le stationnement de plusieurs véhicules haut de gamme (environ 16) pendant le temps du repas qui sera pris au Bistrot de Londres. Autorisation donnée.

Communication municipale

Pascal PONCET annonce la distribution d'une communication municipale indiquant notamment l'organisation de la nouvelle municipalité. Au sein de cette communication on trouvera aussi ce que le maire a adressé à la presse concernant l'article paru dans le Progrès traitant des indemnités des élus locaux. Des sénateurs, saisis par le maire, concernant cet article très incomplet soutiennent la position du maire.

Conseil d'Administration collège Le Breuil

Emmanuelle BARLERIN explique avoir assisté au Conseil d'Administration du Collège le Breuil. Lors de cette réunion une alerte a été faite sur l'effectif 6ème qui pourrait être insuffisant, à 2 élèves près, pour le maintien de 2 classes.

Lors de ce conseil il a été aussi indiqué que le collège était en recherche de 2 surveillants.

Association des Parents d'élèves

Céline VALLAS informe le conseil municipal que l'Association des Parents des Élèves, conjointement avec les enseignants, a adressé un courrier au Préfet et à Nathalie SARLES Députée concernant le sujet du «savoir nager», les classes ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) et l'accès aux soins pour les enfants défavorisés.

Séance levée à 23 heures